

Liberté Égalité Fraternité

En français dans le texte

Émission diffusée le 15 mai 2021

Objet d'étude : La littérature d'idées du XVI^e siècle au XVIII^e siècle

Parcours : Voltaire, esprit des Lumières

Œuvre : Voltaire, L'Ingénu

Pour les classes de première de la voie technologique

Extrait: chapitres XVI et XVII

Écraser « l'Infâme »

I. ANALYSE LITTÉRAIRE

Introduction/Mise en situation

Écraser « l'Infâme » : tel est le mot d'ordre de Voltaire dans les années qui précèdent la publication de L'Ingénu. Fort de son engagement dans l'affaire Calas, le philosophe a publié son Traité sur la tolérance en 1763, et prône sur tous les tons et sur tous les fronts la lutte contre l'obscurantisme religieux. Écraser « L'Infâme », c'est combattre le fanatisme, la religion dans ce qu'elle a de plus opaque.

L'Ingénu s'inscrit dans cet élan anticlérical. À travers ce conte philosophique qui narre les mésaventures d'un indien Huron fraîchement débarqué en Basse-Bretagne, Voltaire confronte son héros – et son lecteur – aux abus de l'Église. L'attaque la plus virulente vise sa cible favorite : les Jésuites. La Gazette d'Utrecht ne s'y est pas trompée, qui commente ainsi la parution de l'œuvre le 15 septembre 1767 : « Il s'est fait deux éditions en trois jours de L'Ingénu, nouveau roman de Voltaire, plein d'une critique enjouée des mœurs de notre nation. L'Ingénu est un jeune huron qui se trouve en France, qui est baptisé et à qui il arrive toutes sortes d'aventures; les Jésuites y jouent de très vilains rôles. »

L'Infâme, dans *L'Ingénu*, c'est le pouvoir jésuite. Et il apparaît en effet très « vilain » : c'est lui qui manipule le roi, qui persécute les protestants, et qui enferme les innocents en prison. Le conte, tout fictif qu'il soit, s'ancre dans une réalité historique bien identifiable : la cour de Louis XIV en 1689. Le Roi Soleil vient de révoquer l'édit de Nantes et a durci sa politique à l'égard des protestants, comme le révèle le chapitre VIII où l'Ingénu croise des huguenots en larmes, sur le chemin de l'exil. Dans le conte, ce pouvoir occulte des Jésuites qui pèse sur la cour comme sur le héros, est explicitement désigné : il se nomme Père de la Chaise, confesseur historique de Louis XIV. C'est sur son ordre que le Huron est jeté à la Bastille, sans autre forme de procès. Mais une autre victime, plus pitoyable encore, fait également l'épreuve de la violence jésuite. Il s'agit de mademoiselle de Saint-Yves, cette jeune femme dont le Huron est tombé amoureux dès

son arrivée en France et qu'il veut épouser. La deuxième partie du conte, sentimentale et romanesque, se concentre sur les mésaventures de ce personnage féminin, notamment dans les chapitres XVI et XVII sur lesquels nous allons nous pencher.

Amoureuse et téméraire, mademoiselle de Saint-Yves a déjà accompli plusieurs exploits : elle a survécu à un séjour forcé dans un couvent et s'est enfuie du domicile breton où on la tenait enfermée, afin de la marier de force à un imbécile. La voilà donc en route pour Versailles, où elle espère retrouver et épouser son Huron. Elle y apprend, horrifiée, qu'il est en prison. On lui conseille alors de s'adresser à un certain monsieur de Saint-Pouange, personnage historique - là encore épinglé par Voltaire - qui fut premier commis du secrétaire d'Etat à la Guerre sous Louis XIV. Sans hésiter, la belle Saint-Yves se précipite chez Saint-Pouange pour demander la libération de son fiancé. Mais sa déconvenue est terrible car le commis lui propose un répugnant chantage ainsi formulé au chapitre XV : « Elle était si belle que le Saint-Pouange, perdant toute honte, lui insinua qu'elle réussirait si elle commençait par lui donner les prémices de ce qu'elle réservait à son amant ». L'élégance rhétorique du personnage masque difficilement l'ignominie de sa proposition : c'est bien de son corps et de sa virginité que la belle Saint-Yves devra payer la libération du Huron... Humiliée, désespérée, la jeune femme ne sait plus à qui demander de l'aide. Une dévote lui conseille alors de se rendre chez un Jésuite en qui elle a pleinement confiance. La belle Saint-Yves s'adresse ici à celui qui apparaît comme sa dernière chance de salut, le « père Tout-à-tous ».

Lecture des chapitres XVI et XVII

Ces deux chapitres forment un diptyque assez singulier. Empruntant deux chemins narratifs différents, ils visent un même effet chez le lecteur : l'indignation.

Dans le chapitre XVI, où le Jésuite apparaît comme un nouveau Tartuffe, le dialogue sert la satire. On y retrouve cette ironie propre à Voltaire, qui a déjà fait le succès de *Candide* quelques années plus tôt, et qui pourrait prêter à rire.

Mais dans le chapitre XVII, où la jeune femme subit ce qui ne peut être considéré que comme un viol, le récit bascule du conte au drame, et du sourire aux larmes. Comment ne pas compatir en effet à la chute de la belle Saint-Yves ? C'est dans cette rupture de ton, de la grimace au pathétique, que se joue la singularité de L'Ingénu.

Vertu de la grimace

Commençons par la grimace jésuite.

Voltaire connaît très bien la pensée et la rhétorique des Jésuites : il a été leur brillant élève au collège Louis-le-Grand, à Paris. La Compagnie de Jésus, ordre religieux, masculin, fondé par Ignace de Loyola et François Xavier en 1540, tient alors un rôle important dans la formation des élites. L'influence des Jésuites à la cour a pris une importance considérable au fil des siècles. Proches du pouvoir, directeurs de conscience des plus grands, les Jésuites ont peu à peu été considérés comme une menace. Attaqués de toute part, ils sont d'ailleurs expulsés de France en 1764, quelques années avant la publication de *L'Ingénu*. Le jésuite apparaît très tôt dans le paysage littéraire comme la figure du manipulateur hypocrite et malfaisant. Le Tartuffe de Molière en est l'un des plus célèbres représentants, et le père Tout-à-tous de Voltaire le digne héritier. La référence à Molière est d'ailleurs revendiquée au chapitre XII, lorsque le Huron, emprisonné, découvre la lecture et le théâtre français : « Molière l'enchanta. (...) - À laquelle de ses

comédies donnez-vous la préférence? - Au *Tartuffe*, sans difficulté. - Je pense comme vous, dit Gordon; c'est un tartuffe qui m'a plongé dans ce cachot, et peut-être ce sont des tartuffes qui ont fait votre malheur ». C'est assurément un tartuffe encore qui fait ici le malheur de la belle Saint-Yves.

Le seul nom du jésuite, père « Tout-à-tous », doit alerter le lecteur. Il est construit sur une parole de Saint-Paul, qui définit ainsi la mission des prêtres : « Je me suis fait tout à tous pour les sauver tous ». Ce nom, qui joue avec les mots, est caractéristique de l'ironie voltairienne. Il inverse par antiphrase la logique pour mieux renverser sa cible : loin de sauver quiconque, le jésuite perd tous les personnages, la Saint-Yves la première. Elle vient lui demander secours, et il la pousse à la faute. Selon la logique du conte, il aurait dû être un adjuvant, et se révèle un ignoble opposant. Tout son discours va à l'envers de la logique chrétienne qui devrait protéger la vertu de la jeune femme et condamner le péché auquel Saint-Pouange l'expose.

L'hypocrisie de son discours est soulignée par l'ironie du narrateur qui qualifie de « douces paroles » les arguments invoqués par le prêtre pour convaincre la jeune femme de céder aux avances de Saint-Pouange. Ce dernier est d'ailleurs présenté par le religieux comme un « homme de bien », un « bon chrétien ». Cette inversion ironique des valeurs provoque un effet de sidération chez le personnage féminin comme chez le lecteur : l'abuseur apparaît dans son bon droit, et le présumé sauveur, en s'en faisant l'avocat, se transforme en imposteur.

Le raisonnement développé par le religieux pour se justifier incarne l'essence même du jésuitisme, à savoir la casuistique. Il s'agit d'adapter la morale à chaque cas de conscience. La logique est la suivante : un péché peut être toléré si l'intention première est bonne. En un mot, mademoiselle de Saint-Yves peut bien se laisser abuser sexuellement, puisque son intention louable est de libérer son innocent « mari ». Pour convaincre son interlocutrice, le jésuite s'appuie sur trois arguments et un exemple, très bien structurés dans la forme, et totalement grotesques dans le fond.

Le premier argument est d'ordre lexical : la jeune femme devrait supprimer de son vocabu-aire le mot « amant » (qui désigne au sens classique la personne qu'on aime), et le remplacer par le mot « mari », plus religieusement correct. L'intention l'emporterait sur la réalité. Puisqu'elle souhaite le Huron pour mari, qu'elle le considère déjà comme tel ! Par un tour de passe-passe rhétorique, voilà donc la belle Saint-Yves transformée en honnête épouse.

Le deuxième argument contredit le premier. En effet, pour assurer à la jeune femme qu'elle ne commettrait pas un péché, le prêtre joue cette fois du fait qu'elle n'est pas encore mariée. Puisqu'elle n'est pas mariée, il n'y a pas d'adultère. Et puisqu'il n'y a pas d'adultère, il n'y a pas de péché. Le raisonnement semble imparable, mais c'est un syllogisme grâce auquel Voltaire invalide la logique de la casuistique et en dénonce les détours accommodants.

Le dernier argument formule le principe fondamental de la casuistique : puisque l'intention initiale est « pure », alors les moyens mis en œuvre ne peuvent être considérés comme mauvais. La jeune femme peut donc offrir son corps, céder à la luxure de Saint-Pouange, sans pour autant commettre aucun péché. L'exemple finalement développé pour appuyer cette démonstration est encore plus ridicule. Recourant à l'argument d'autorité, le prêtre cite Saint Augustin. Il rapporte une anecdote, qui pourrait fonctionner comme une parabole si du moins l'histoire offrait une véritable morale. Mais il n'en est rien. Le prêtre fait l'analogie entre la situation de la Saint-Yves et celle d'une femme « dans la sainte antiquité » qui, pour sauver la vie de son mari, accepte de se prostituer. Mais la chute est brutale : la femme est abusée, et le mari pendu. D'un point de vue purement logique, cet exemple est en réalité un contre-exemple, puisque les personnes citées

ont tout perdu, l'honneur comme la vie. Il ne faudrait donc surtout pas les imiter! On perçoit bien ici la satire voltairienne en action, qui démasque pour mieux la critiquer la fausseté du raisonnement jésuite. Le discours est retors, tant du point de vue du raisonnement que du point de vue de la morale, et son cynisme est d'autant plus révoltant qu'il est tenu par celui-là même qui devrait être le garant de la vertu.

La fin de l'entretien porte le coût de grâce. Tout-à-tous invite la jeune femme à se fier à Saint-Pouange, et termine son discours par ces quelques mots: « je prierai Dieu pour vous, et j'espère que tout se passera à sa plus grande gloire ». Voltaire reprend ici la devise des Jésuites: « Pour la plus grande gloire de Dieu ». Appliquées au crime qu'elles défendent, cette prière et cette devise n'en paraissent que plus choquantes. La satire est poussée à l'extrême, le prêtre encourage un dépucelage forcé, s'en porte garant, et en rend Dieu complice. L'ironie voltairienne provoque le jugement critique et moral du lecteur. Face à tant d'hypocrisie, ce dernier ne peut que s'indigner; et face à tant d'injustice, il ne peut que compatir; car la réaction de la jeune femme est sans appel : elle veut mourir.

Vertu du drame

Le personnage de la belle Saint-Yves prend une dimension tragique dans ce tournant du récit. Elle est confrontée à un dilemme : accepter « l'horreur » de laisser son amant en prison, ou subir la « honte » de l'en libérer au prix de sa vertu. Son aspiration à la mort n'est pas qu'une posture. Le titre du chapitre XVII - « Elle succombe par vertu » - joue d'ailleurs de la polysémie du verbe « succomber » : il s'agit, certes, de se donner après avoir résisté. Mais succomber c'est aussi subir une défaite, et c'est aussi mourir. Le réseau lexical qui parcourt ce chapitre lui confère également une tonalité luqubre. La Saint-Yves est qualifiée d'« âme désespérée », le souper auquel l'invite Saint-Pouange est considéré comme « fatal », et le lecteur averti sait que l'adjectif n'a rien d'hyperbolique : la Saint-Yves mourra en effet de honte au terme du récit. On s'éloigne donc de ce ton alerte et léger qui caractérise le conte voltairien. On aurait pu, à première lecture, percevoir mademoiselle de Saint-Yves comme une ingénue au féminin, une grande sœur du petit chaperon rouge qui, ignorante des mœurs de la cour, se jette avec inconscience dans la gueule du loup. Mais ce serait faire bien peu de cas de la force et de la lucidité dont fait preuve le personnage dans ce texte. Loin de se laisser abuser par faiblesse, elle subit la violence dans la plus grande clairvoyance. Les exclamations indignées qui ponctuent son discours n'en sont que plus critiques : « Ah ! quelle vertu ! s'écria la belle Saint-Yves, quel labyrinthe d'iniquités ! quel pays ! et que j'apprends à connaître les hommes ! ». Tandis que le Huron, plongé dans ses livres à la Bastille, s'instruit, pense, et devient philosophe, la belle Saint-Yves éprouve dans sa chair l'apprentissage du monde. Elle comprend les rouages de cette cour où les Tartuffe ont le pouvoir : « Un jésuite a perdu un brave homme, un autre jésuite veut me perdre ». Elle découvre surtout que, face à l'injustice, les femmes sont bien plus exposées que les hommes. Car après avoir échappé à la claustration du couvent, à la menace du mariage forcé, elle se trouve réduite, pour sauver son amant, à se vendre, comme tant d'autres femmes. Le discours de la fausse dévote l'en informe crûment, et, dans le même temps, instruit le lecteur : « les affaires ne se font guère autrement dans cette cour si aimable, si galante, et si renommée ». Ces trois adjectifs mélioratifs donnent à entendre l'ironie voltairienne qui, par antiphrase, dénonce le caractère en réalité détestable, infâme, et corrompu de la cour. S'appropriant la logique du jésuite, cette fausse dévote minimise le chantage auguel la Saint-Yves est soumise, et, s'appuyant sur son propre cas, le présente comme une simple formalité sans conséquences, à laquelle toute femme doit se soumettre un jour ou l'autre. Dans ce passage d'une modernité étonnante, Voltaire révèle et dénonce l'oppression sexuelle dont sont victimes les femmes, et dont les hommes se rendent complices.

Le chantage de Saint-Pouange aurait pu donner lieu à une scène grivoise. Le conte aurait pu verser dans une parodie de libertinage: « on propose un petit souper aux deux amies pour le soir », on offre des « boucles de diamant », la dévote devenue entremetteuse se retire « discrètement » : le cadre très intime de cette scène serait propice à la licence. Cependant la fin du texte ne laisse place à aucune ambiguïté. Il ne s'agit ici ni de galanterie ni de jeu érotique. La Saint-Yves est prosaïquement achetée. La liberté du Huron pour le prix de sa vertu. Le dernier paragraphe concentre cette violence en une ellipse poignante : « Enfin, après une longue résistance, après des sanglots, des cris, des larmes, affaiblie du combat, éperdue, languissante, il fallut se rendre. » L'accumulation, doublée d'une gradation, qui qualifie ici l'extrême détresse de la jeune femme est ostensiblement pathétique. La tournure finale, « il fallut se rendre », est impersonnelle, comme si la Saint-Yves ne pouvait être sujet de cette action. La dernière phrase suggère néanmoins chez le personnage un dernier espace de résistance possible ; puisque son corps ne lui appartient plus, son esprit seul peut agir. C'est là sa « vertu » : son courage, sa force, au sens étymologique du terme. Elle se dissocie intellectuellement de ce qui lui arrive physiquement : « Elle n'eut d'autre ressource que de se promettre de ne penser qu'à l'Ingénu, tandis que le cruel jouirait impitoyablement de la nécessité où elle était réduite. » L'emploi du verbe « jouir » ici n'est pas anodin. Il signifie que le puissant Saint-Pouange dispose, profite de la vulnérabilité de la Saint-Yves, mais il souligne aussi le caractère obscène de ce qui se passe : un viol. Un homme qui jouit de son pouvoir, dans tous les sens du terme. Lire ce texte aujourd'hui est d'autant plus pertinent que la mésaventure du personnage entre en écho avec une polémique on ne peut plus actuelle. La Saint-Yves, elle aussi, fait l'épreuve de l'agression sexuelle dans toute son infamie. Et, dès 1767, dans ce conte, Voltaire prend position : la jeune femme ne consent pas, elle « succombe » à la violence qu'elle subit.

Vertu de la fiction

Ainsi, par le détour de la fiction propre au conte philosophique, Voltaire choisit dans ces deux chapitres de nous montrer l'infâme en action pour mieux le condamner. C'est la force agissante du récit qui révèle la vérité des êtres, des sociétés, et dévoile leurs obscurs travers. Le sourire grimaçant de la satire démasque l'hypocrisie jésuite, tandis que les larmes du pathétique dénoncent l'abus de pouvoir dont les femmes sont les premières victimes. La morale religieuse n'est pas un barrage contre l'injustice. Bien au contraire, elle en est la complice. Il faut donc trouver ailleurs, dans la raison, dans le sensible, un moyen de réformer les mœurs. Voilà la clé de lecture de la fiction voltairienne : raconter pour éclairer. C'est précisément ce que l'Ingénu devenu philosophe proclame, du fond de sa prison : « Ah! s'il nous faut des fables, que ces fables soient du moins l'emblème de la vérité! ».

I. POINT DE GRAMMAIRE : Le verbe : valeur des modes et des temps

L'analyse portera sur le discours du père Tout-à-tous dans le chapitre XVI

- « Premièrement, ma fille, ne dites jamais ce mot mon amant ; il y a quelque chose de mondain qui pourrait offenser Dieu : dites mon mari ; car, bien qu'il ne le soit pas encore, vous le regardez comme tel ; et rien n'est plus honnête.
- « Secondement, bien qu'il soit votre époux en idée, en espérance, il ne l'est pas en effet : ainsi vous ne commettriez pas un adultère, péché énorme qu'il faut toujours éviter autant qu'il est possible.
- « Troisièmement, les actions ne sont pas d'une malice de coulpe quand l'intention est pure, et rien n'est plus pur que de délivrer votre mari.
- « Quatrièmement, vous avez des exemples dans la sainte antiquité, qui peuvent merveilleusement servir à votre conduite. Saint Augustin rapporte que sous le proconsulat de Septimius Acyndinus, en l'an 340 de notre salut, un pauvre homme, ne pouvant payer à César ce qui appartenait à César, fut condamné à la mort, comme il est juste, malgré la maxime : Où il n'y a rien le roi perd ses droits. Il s'agissait d'une livre d'or ; le condamné avait une femme en qui Dieu avait mis la beauté et la prudence. Un vieux richard promit de donner une livre d'or, et même plus, à la dame, à condition qu'il commettrait avec elle le péché immonde. La dame ne crut point mal faire en sauvant la vie à son mari. Saint Augustin approuve fort sa généreuse résignation. Il est vrai que le vieux richard la trompa, et peut-être même son mari n'en fut pas moins pendu ; mais elle avait fait tout ce qui était en elle pour sauver sa vie.
- « Soyez sûre, ma fille, que quand un jésuite vous cite saint Augustin, il faut bien que ce saint ait pleinement raison. Je ne vous conseille rien, vous êtes sage ; il est à présumer que vous serez utile à votre mari. Monseigneur de Saint-Pouange est un honnête homme, il ne vous trompera pas : c'est tout ce que je puis vous dire ; je prierai Dieu pour vous, et j'espère que tout se passera à sa plus grande gloire. »

Choix de la notion

Le verbe est le pivot de la phrase. Il se distingue par son rôle prédicatif : en liant les uns aux autres les éléments nominaux de la phrase, le verbe permet au locuteur d'accomplir un acte de prédication, c'est-à-dire de produire du sens. Dans ce texte, le locuteur est un prêtre jésuite dont les paroles, rapportées au discours direct, doivent agir sur leur destinataire, Mademoiselle de Saint-Yves, âme perdue venue demander conseil. Nous sommes donc face à une direction de conscience, le prêtre doit indiquer à sa pénitente le chemin à suivre. Le choix des modes et des temps verbaux est, de ce point de vue, très révélateur de l'engagement du locuteur dans l'action à venir.

Rappel des notions : modes et des temps verbaux

Les modes du verbe

On distingue les modes personnels (indicatif, subjonctif, impératif) et les modes non personnels (infinitif et participe). Les modes verbaux engagent une modalité, une manière d'envisager l'action (réelle, éventuelle, impérative...)

Les temps du verbe

Les temps permettent de situer l'action dans une chronologie (le passé, le présent, le futur). Ils permettent également de préciser l'aspect de l'action envisagée (dans sa durée, dans ses bornes). Mais ils peuvent enfin avoir une valeur modale, qui indique la posture du locuteur à l'égard de son énoncé. La conjonction des modes et des temps verbaux est, dans notre texte, particulièrement signifiante.

Analyse des verbes employés dans le texte

Verbes à l'impératif

Il est intéressant d'observer que le premier verbe employé dans ce discours est un impératif. L'impératif est un mode personnel qui, dans ce dialogue où le jésuite s'adresse à mademoiselle de Saint-Yves, n'est employé qu'à la deuxième personne du pluriel propre au vouvoiement : « ne dites jamais », « dites mon mari », et « soyez sûre ». On observe également qu'il a la particularité de s'employer sans groupe nominal sujet, et qu'il s'agit ici de trois impératifs au présent.

Du point de vue modal, l'impératif présente l'action comme étant directive. Le locuteur cherche à diriger les actes de sa destinataire. C'est bien le mode le plus approprié à la direction de conscience : il s'agit d'indiquer la marche à suivre. Dans la première tournure, négative, l'impératif exprime la défense : « ne dites jamais ce mot ». Le prêtre indique ce qu'il ne faut pas faire. Dans la seconde tournure « dites mon mari », l'impératif exprime un conseil, qui, dans le contexte, prend la valeur d'un ordre. Voilà ce qu'il faut faire. La dernière tournure « soyez sûre » est une formule de politesse qui masque une injonction, le prêtre exhorte la jeune femme à le croire. L'impératif participe ici de la manipulation mise en œuvre par le confesseur pour mieux agir sur la conscience de sa pénitente.

Verbes au subjonctif

D'un point de vue syntaxique, le subjonctif est un mode de la dépendance. On le trouve le plus souvent dans une proposition subordonnée circonstancielle comme c'est le cas dans notre texte, où il est employé à deux reprises avec la conjonction de subordination « bien que » : « bien qu'il ne le soit pas encore (votre mari) / bien qu'il soit votre époux en idée ». Les deux subjonctifs sont employés dans une proposition subordonnée circonstancielle de concession, qui présente l'action comme une circonstance envisageable, mais inopérante.

D'un point de vue modal, le subjonctif renvoie les faits à une forme de virtualité. On les envisage, mais ils ne sont pas réels au moment de l'énonciation. Ici, le jésuite soulève le problème suivant : mademoiselle de Saint-Yves n'est pas encore de facto mariée. Mais, selon la façon dont on envisage la réalité du fait, on peut envisager qu'elle le soit. Le subjonctif ouvre ou ferme la porte du possible.

La dernière forme au subjonctif, « il faut bien que ce saint ait pleinement raison », s'inscrit dans une proposition subordonnée conjonctive introduite par « que » qui complète le verbe impersonnel « falloir ». Elle projette là encore mademoiselle de Saint-Yves dans un rapport virtuel à la réalité, dans un monde du possible. Saint Augustin a probablement raison mais, dans le moment où le prêtre lui parle, le subjonctif indique que le fait n'est, malheureusement pour le personnage féminin, pas forcément réel.

Verbes à l'indicatif

L'indicatif est un mode personnel et temporel. Il envisage l'action dans sa réalité.

• Les temps du récit : passé simple / imparfait

Dans le discours du jésuite, on trouve un très court passage narratif qui a valeur d'exemple, et qui doit illustrer le reste de la démonstration. Le locuteur recourt donc, dans son petit récit, à l'alternance passé simple / imparfait caractéristique du récit au passé. Le passé simple est employé pour caractériser des actions passées, ponctuelles et de premier plan : « promit », « crut », « trompa », « fut », tandis que l'imparfait est employé pour caractériser des actions passées, inscrites dans la durée de l'arrière-plan : « appartenait », « s'agissait », « était ». L'alternance de ces temps permet de créer du relief dans le récit : le jésuite cherche à donner de la couleur à son discours.

Le présent

C'est le temps contemporain de l'énonciation : il se situe dans le moment où l'on parle. On le retrouve tout au long du texte : « vous le regardez », « il faut », « il est possible », « vous avez des exemples », « il est vrai ». Ces présents d'énonciation présentent l'action verbale comme vraie au moment où elle est énoncée. Ils participent beaucoup de la force de persuasion du discours du prêtre qui, tout en parlant, agit sur sa destinataire. Sa parole est performative, c'est-à-dire qu'elle semble réaliser l'action dans le moment où il la formule. Quand le prêtre déclare : « je ne vous conseille rien », « je puis vous dire », « j'espère », en réalité il dit à mademoiselle de Saint-Yves d'accepter la proposition de Saint-Pouange, il la rend possible, il la fait advenir.

On trouve également des présents à valeur de vérité générale, qui viennent étayer le discours de vérité du prêtre et lui donnent un caractère irréfutable : « Les actions ne sont pas d'une malice de coulpe quand l'intention est pure ». Ici, le présent de vérité générale définit la casuistique jésuite et lui confère une dimension incontestable.

Le conditionnel

Le conditionnel, temps de l'indicatif, peut, dans l'usage scolaire, être analysé comme un mode ou comme un temps. Dans sa valeur modale, il exprime l'éventualité, l'hypothèse. « Il y a quelque chose de mondain qui pourrait offenser Dieu », « vous ne commettriez pas un adultère ». Ici, le prêtre place son interlocutrice face à l'éventualité de ce que ces actes pourraient, potentiellement, avoir comme conséquence. Dans sa valeur temporelle, le conditionnel exprime le futur dans le passé. Les deux valeurs peuvent parfois se rejoindre, comme dans la troisième occurrence : « à condition qu'il commettrait avec elle le péché immonde ». Ici, le conditionnel exprime à la fois l'éventualité d'une action soumise à une condition, et le futur vu du passé. Le « vieux richard » du récit au passé se projette dans l'action à venir, soumise à condition.

Le futur

Le futur situe le moment de l'action dans l'avenir, après le moment de l'énonciation. Il confère à l'action une certitude bien plus marquée que le conditionnel à valeur temporelle, qui considère davantage l'action comme hypothétique. Les derniers verbes du texte sont conjugués au futur : « vous serez utile », « il ne vous trompera pas », « je prierai Dieu », « tout se passera à sa plus grande gloire ». Ils ont à la fois une valeur de promesse (le locuteur s'engage personnellement vis-à-vis du destinataire : « je prierai ») et une valeur prédictive (ils annoncent la réalisation certaine de l'action à venir : « vous serez utile »). Le prêtre projette la jeune femme dans un avenir où la proposition de Saint-Pouange semble ne pouvoir que se concrétiser. Ces futurs révèlent donc l'intolérable : un prêtre qui annonce et encourage le péché à venir.

L'emploi de ces modes et temps verbaux sert l'efficacité du discours hypocrite qui, du conseil à l'injonction, de l'hypothèse à la certitude, rend possible et acceptable l'abus de pouvoir.